

ANNEXE 3

Courrier du 1^{er} février 2024 de GRTgaz pour contribuer au PAC dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la communauté de communes du Pays des Ecrins

Direction des Opérations
Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien
Département Maitrise des Risques Industriels
10 rue Pierre Semard
CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07
Téléphone +33(0)4 78 65 59 59
urbanisme-rm@grtgaz.com
www.grtgaz.com

DDT DES HAUTES ALPES
SERVICE DE L'AMENAGEMENT SOUTENABLE
3 PLACE DE CHAMPSAUR
BP 50026
05001 GAP CEDEX

Affaire suivie par : Francine LEBER-BOYER

VOS RÉF. DDT 05
NOS RÉF. U2024-000019
INTERLOCUTEUR ALLOUCHE Nicolas – 04.78.65.59.45 / 06.45.48.42.81
OBJET Contribution au PAC dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la communauté de communes du Pays de Ecrins (05)

Lyon, le 1er février 2024

Madame,

Suite à votre demande reçue par nos services en date du 16/01/2024 relative à l'élaboration du PLU de la communauté de communes du Pays des Ecrins, nous vous informons que ce territoire n'est actuellement concerné par aucun ouvrage de transport de gaz naturel haute pression exploité par GRTgaz.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

La présente réponse concerne uniquement les ouvrages de transport de gaz haute pression exploités par GRTgaz. Des ouvrages de distribution de gaz à basse et moyenne pression (ceux exploités par GRDF par exemple) ou d'autres ouvrages de transport de matières dangereuses (hydrocarbures ou produits chimiques) peuvent être exploités par d'autres opérateurs sur le territoire de cette commune.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent BAZAINE
Responsable du Département

P/O
